



Reg.48 ECE 104

Guide pour balisage Poids Lourds
Informations pratiques et Solutions

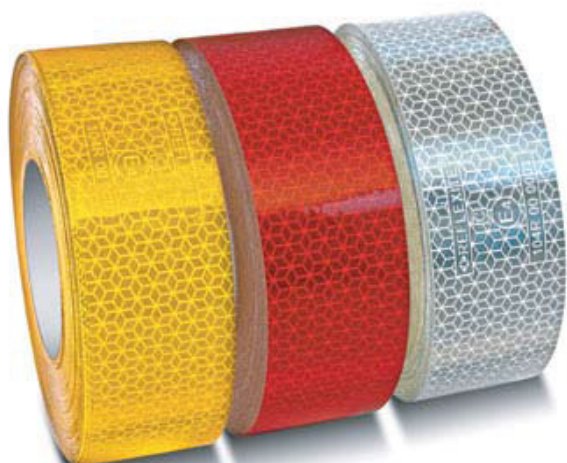
www.reflexite.fr

 **Reflexite**[®]
REFLECTIVE SOLUTIONS

Marquez votre véhicule selon les exigences de sécurité européennes

Reflexite® est le fabricant leader des bandes de marquage conformes à l'ECE104. Nos bandes rétro réfléchissantes sont reconnues pour être non seulement sécurisantes et visibles mais aussi solides, durables et faciles à appliquer.

Reflexite® VC 104+ marking tape



Les avantages :

- Remarquable visibilité longue distance de nuit
- Facile à manier et à appliquer
- Pas de vernis de scellement
- Facile à découper
- Construction en polyester prévenant les fissurations (gamme rigide)
- Construction en vinyle pour plus de flexibilité (gamme bâche)
- Résistance au lavage haute pression
- Haute résistance à la plupart des procédés de nettoyage
- Garantie de 10 ans pour la version rigide et de 3 ans pour la version bâche
- Produit monocouche microprismatique doté d'un support adhésif
- Bande homologuée par la norme ECE104 Classe C
- Dimensions des rouleaux standards : 50 mm x 50 m

Les types de véhicules concernés par le Règlement 48-03 sont :

- Camions > 7.5 t (N2+N3)
- Remorques et semi-remorques > 3.5 t (O3+O4)

La gamme Reflexite® VC104+ se compose d'une ligne complète de produits pour application sur :

- surfaces rigides (carrosserie),
- citernes (contours cylindriques),
- surfaces flexibles (bâches)

Pour plus d'informations, visitez www.reflexite.fr ou contactez-nous par e-mail info@reflexite.eu pour toute question.

Facile de baliser votre flotte avec les bandes Reflexite® !

Comment appliquer les bandes en 3 étapes :



Etape 1 – Après avoir nettoyé la surface et marqué l'emplacement de la ligne de sécurité, commencez simplement à coller la bande.



Etape 2 – Faites les découpes nécessaires au simple cutter.



Etape 3 – Utilisez une raclette afin de plaquer fermement la bande contre la surface et d'éliminer les bulles d'air.

La gamme VC 104+ inclut :



Reflexite® VC 104+ Rigide

Bande à appliquer sur surface rigide des véhicules pour une excellente visibilité de nuit. Cette bande est facile à manier et à appliquer sans vernis de scellement.

Garantie 10 ans.
Conforme ECE104 Reg. 48.



Reflexite® VC 104+ Souple

Sa construction unique en vinyle fait de cette bande le produit idéal pour une application sur les bâches des remorques. Hautement résistante au lavage et garantie 3 ans.

Conforme ECE104 Reg 48.



Reflexite® VC 104+ Stickers Citerne

Autocollants prédécoupés rétroréfléchissants pour application sur surface rigide des citernes. Fournis en bandes prédécoupées pour une application rapide et facile.

Conforme ECE104 Reg. 48.



Reflexite® VC 104+ Segmenté

NOUVEAU ! Les bandes Reflexite® microprismatiques au look segmenté. Les segments sont présentés sous la forme d'une bande prédécoupée pour une application facile. Rapides et faciles à poser. Pratiques pour les réparations.

Conforme ECE104 Reg 48.



Reflexite® VC 104+ Imagine

Votre logo en lumière ! Bande rétroréfléchissante pour surfaces rigides et flexibles qui peut être personnalisée avec un logo. Les véhicules équipés avec ce produit ressortiront du lot.

Conforme ECE 104 Reg 48.



Pas de panique ! Toutes les bandes Reflexite® sont applicables rapidement et facilement. En plus, chaque rouleau est livré avec les instructions complètes d'application dans toutes les langues. Pour plus d'informations sur l'application des produits VC104+, reportez-vous à la dernière page.

Toutes les bandes Reflexite® sont conformes à l'ECE104 Reg. 48.

Pour plus d'informations, visitez www.reflexite.fr ou contactez-nous par e-mail info@reflexite.eu pour toute question.

A savoir sur le balisage ECE104....

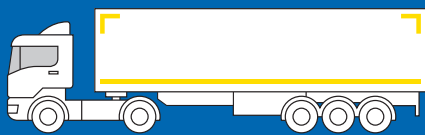
Où appliquer les bandes ?

A l'arrière : contour total.

Sur les côtés : À cet endroit, vous pouvez choisir soit d'effectuer un balisage contour total soit un marquage linéaire de la longueur du véhicule plus un balisage des angles supérieurs si le véhicule le permet. Il est également judicieux de baliser le tracteur (sur la porte) pour visuellement obtenir un balisage sur toute la longueur du véhicule, cependant il ne s'agit pas d'une obligation. Au moins 80 % de la longueur du véhicule doit être balisée (sans compter la longueur de la cabine). La ligne inférieure de la bande de balisage doit être placée à 25 cm minimum du sol et à une hauteur maximale de 150 cm. Dans des cas spécifiques, elle peut atteindre jusqu'à 250 cm.

La longueur des équerres hautes doit être d'au moins 25 cm. Les équerres aux angles supérieurs doivent être appliquées le plus haut possible mais à plus de 40 cm de l'extrémité haute du poids lourd. La longueur du balisage de l'angle supérieur doit être d'au moins 25 cm. Dans les cas où le balisage des angles supérieurs n'est pas possible à cause de la conception du véhicule, il est permis d'effectuer un marquage linéaire.

ECE 104 / R.48-03 : Plus de conseils



Minimum 80%*
*(A 60 % ou 40 % pour les applications difficiles)

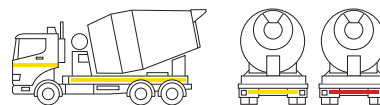
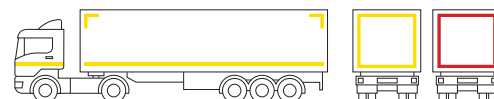
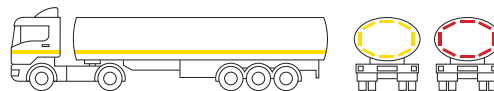


Maximum 150cm*
Minimum 25cm
*(Cas particuliers : 250 cm)



Minimum 25cm

Applications sur les différents types de véhicules:



Pour plus d'informations sur cette réglementation et notre gamme VC104+, visitez www.reflexite.fr.
Pour toute autre question, vous pouvez aussi nous contacter à info@reflexite.eu ou appeler l'un de nos bureaux européens.

Scandinavie, Belgique, Grèce, Europe de l'Est & Moyen Orient : Téléphone +45 45761122

Allemagne, Pays-Bas et Suisse : Téléphone +49 3644554801

France : Téléphone +33 4 78 35 22 66

Italie : Téléphone +39 02 38093415

Grande-Bretagne et Irlande : Téléphone +44 1865 396959

Espagne et Portugal : Téléphone +34 941 381 592

Votre distributeur :

Reflexite® is a registered trademark of Reflexite® Corporation, Avon CT USA. An Employee-Owned company.

